AR CONTROLE DE LEGALITE : 069-216900571-20260922-delib220920261-DE
en date du 24/09/2026 ; REFERENCE ACTE : delib220920261

MAIRIE DE CHEVINAY
CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 1 – Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Liliane DENIS, Virginie LAMONTAGNE, Hervé MOISSONNIER, David LECOANET, ChrysteL ANTOINE, Cédric JOLY, Paul CALVET, Johann RONY, Caroline GIMENEZ, Iléna PONS.
Absent excusé : Louis PASCUAL (pouvoir donné à Françoise LEMERLE), Sandrine THOMAS (pouvoir donné à Caroline GIMENEZ).
Date de convocation : 17 septembre 2026

OBJET : Approbation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-39 et L 2224-5,

Considérant qu'il est fait obligation au SIDESOL de présenter un rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de le communiquer aux Maires des Communes membres.

Considérant que ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Christian DERBOUL

MAIRIE DE CHEVINAY
69 - Rhône

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture